Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le 26/06/2023



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

## EXTRAIT DU REC

ID: 084-248400160-20230622-DEL2023\_064-DE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COIVINIUNAUTAIRE

## de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de membres

Afférents au conseil

communautaire: 33 En exercice: 33 Qui ont pris part à la délibération: 22

Pour: 32 Contre: 0 Abstention: 0 Séance ordinaire du 22 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux juin à dix-huit heures

Date de convocation Le 16 juin 2023 Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de

Date d'affichage Le 16 juin 2023

## M. Julien MERLE, Président

PRESENTS: M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. HERVE AURIACH, MME SYLVETTE GILL, M., MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. LOUIS DRIEY, MME FRANÇOISE CARRERE, M. PATRICK PICHON, M. GEORGES BOUTINOT, M. VINCENT FAURE, MME DOMINIQUE FICTY, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, MME CHRISTINE LANTHELME, M. ANDRE GUIGUE, M. CHRISTOPHE CANO, MME FLORENCE GOURLOT

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER: MME LILIANE DIAZ A M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. FABRICE LEAUNE A M. JULIEN MERLE, MME BRIGITTE MACHARD A MME FRANÇOISE CARRERE, M. MICHEL VIDAL A MME HERVE AURIACH, M. ROLAND ROTICCI A M. LOUIS DRIEY, MME GERALDINE ORTEGA A M. PATRICK PICHON, M. PASCAL CROZET A MME DOMINIQUE FICTY, MME JACQUELINE JOURDAIN A M. ANDRE GUIGUE, MME MARIE-JOSE AUNAVE A MME FLORENCE GOURLOT

ABSENT: M. JEAN-MICHEL MARLOT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Patrick PICHON

Délibération n°2023-064

Rapporteur: M. Julien MERLE

Attribution d'un fonds de concours à la commune de Travaillan / APPROBATION

Le rapporteur expose :

Par délibération 2021-055 du 8 avril 2021, le conseil communautaire a approuvé l'instauration des fonds de concours, destinés à aider les communes du territoire dans la mise en œuvre de leurs projets d'investissement, ainsi que le règlement qui fixe les règles générales d'attribution de ces dotations d'investissement.

Lors de la réunion de bureau du 6 juin dernier, conformément au même règlement, Mme Isabelle DALADIER-MARTIN, Maire de Travaillan, a présenté le projet de réalisation de travaux de réfection et de mise aux normes des sanitaires de l'école maternelle, avec la création d'un sanitaire accessible aux enfants porteurs de handicap, la rénovation acoustique de la cantine et la pose d'un film anti-chaleur sur les vitres situées au sud.

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le 26/06/2023



ID: 084-248400160-20230622-DEL2023\_064-DE

Le coût total du projet s'élève à 70 110 € HT et une subvention de 35 055 € est sollicitée au titre des fonds de concours, soit 50 % de la dépense totale. La participation de la Commune s'élève, quant à elle, à 35 055 € HT.

Après examen de ce dossier de demande de subvention, réputé complet, les membres du bureau ont émis un avis favorable à cette demande.

Le conseil communautaire est donc appelé à approuver l'attribution d'un fonds de concours à la Commune de Travaillan pour la réalisation de travaux décrits cidessus, pour un montant de 35 055 € HT.

Le rapporteur entendu,

Délibération n°2023-064 Attribution d'un fonds de concours à la commune de Travaillan / APPROBATION

Le conseil délibère,

Approuve l'attribution d'un fonds de concours à la commune de Travaillan pour la réalisation de travaux de réfection et de mise aux normes des sanitaires de l'école maternelle, avec la création d'un sanitaire accessible aux enfants porteurs de handicap, la rénovation acoustique de la cantine et la pose d'un film anti-chaleur sur les vitres situées au sud, pour un montant de 35 055 €,

Précise que les crédits correspondants ont été inscrits au budget primitif principal 2023, à l'article 2041411 des dépenses d'investissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le: 26/06/2023 Et notification

Du: 26/06/2023

Julien MERLE

NES Le Président,